



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

Numéro de référence : 2008-0649
Demande : Conversion d'une homologation conditionnelle en homologation complète, sans consultation
Produit : Traitement de semences liquide Helix
N° d'homologation : 26637
Matières actives (m.a.) : Thiaméthoxame
Numéro de document de l'ARLA : 1877691

Contexte

Le traitement de semences liquide Helix (Helix Liquid Seed Treatment – numéro d'homologation 26637) s'est d'abord vu accorder une homologation temporaire en 2000 dans le cadre de l'examen du partage du travail avec l'Environmental Protection Agency. Le traitement de semences liquide Helix contient la matière active de qualité technique Thiamethoxam Technique (numéro d'homologation 26665), qui s'est vu accorder une homologation temporaire en 2000. L'homologation du traitement de semences liquide Helix et du Thiamethoxam Technique est passée de temporaire à conditionnelle, en vertu du paragraphe 73(4) du *Règlement sur les produits antiparasitaires*, afin de répondre aux exigences de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* en 2007. On trouvera un examen détaillé du traitement des semences dans la note réglementaire REG2001-03, *Thiaméthoxame – Helix, Helix XTra*.

Au moment de l'homologation initiale du traitement de semences liquide Helix en 2000, la condition d'homologation était que le statut d'homologation du Thiamethoxam Technique passe à complet. Par conséquent, au moment de la présente demande, la seule condition d'homologation concerne l'état de l'homologation du Thiamethoxam Technique, qui est actuellement conditionnelle.

But de la demande

La présente demande vise à faire passer l'homologation du traitement de semences liquide Helix d'homologation conditionnelle à homologation complète. Une demande semblable a été faite pour le Thiamethoxam Technique (numéro de demande 2008-0617).

Évaluation des propriétés chimiques

Les données sur les propriétés chimiques du traitement de semences liquide Helix ont été soumises avec la demande originale et évaluées pour être complètes. Aucune donnée additionnelle n'a été soumise pour appuyer la conversion d'homologation conditionnelle à homologation complète.

Évaluation des effets sur la santé

Une évaluation toxicologique n'est pas requise, car la formulation du produit n'a pas été modifiée.

On a examiné les données professionnelles évaluées antérieurement, les données soumises par le titulaire et l'information toxicologique mise à jour. La demande de conversion de l'homologation du traitement de semences liquide Helix de conditionnelle à complète est acceptable, selon l'évaluation des risques associés aux expositions professionnelles pour les travailleurs des installations de traitement commercial des semences et pour les préposés à la manipulation/plantation des semences traitées après l'application. L'utilisation de cette préparation commerciale agricole est acceptable si les travailleurs portent un équipement de protection individuel et s'ils suivent les mises en garde et les modes d'emploi indiqués sur l'étiquette.

Comme aucune donnée sur les résidus n'a été jointe à la présente demande, les données examinées antérieurement et les documents ERC2007-01 et REG2001-03 ont été référencés pour appuyer la demande d'homologation complète du traitement de semences liquide Helix. Le traitement de semences liquide Helix ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Pendant l'évaluation environnementale de la demande de conversion relative à la qualité technique du thiaméthoxame et des préparations commerciales qui lui sont associées, on a examiné de nouvelles données qui ont confirmé que le thiaméthoxame et son produit de transformation, la clothianidine, sont persistants dans l'environnement. On s'attend également à ce que la clothianidine, un insecticide en soi, soit lessivée vers l'eau souterraine. Aux doses d'application et aux utilisations proposées, le traitement de semences liquide Helix soulève des inquiétudes en ce qui a trait à sa toxicité pour les abeilles et les autres arthropodes non ciblés par le thiaméthoxame et la clothianidine. À cause de ces inquiétudes, une nouvelle étude sur ces préparations commerciales a été exigée afin que l'on puisse établir leur potentiel de danger pour les abeilles et les arthropodes non visés.

Évaluation de la valeur

On a examiné douze essais effectués au Manitoba et en Saskatchewan en 2001 en appui à une période prolongée de suppression des altises sur le canola, lorsqu'une dose plus élevée de thiaméthoxame était utilisée. Les essais ont démontré que le traitement de semences Helix XTra et le traitement de semences liquide Helix permettaient un contrôle adéquat des dommages

causés par les altises au début du stade de croissance des plants et dans les régions où le niveau d'infestation d'altises était faible ou modéré. Par rapport au traitement de semences liquide Helix, le traitement de semences Helix XTra a fourni une période de protection plus longue, en particulier dans les régions où l'infestation était forte et prolongée. Selon les preuves originellement fournies et les données additionnelles sur l'efficacité, l'allégation actuelle relative à l'utilisation du traitement de semences liquide Helix pour supprimer les altises sur le canola et sur la moutarde chinoise est appuyée du point de vue de l'efficacité et de la valeur.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition sur le traitement de semences liquide Helix. Étant donné que des données environnementales additionnelles sont exigées dans le cas des produits pour le traitement des semences, l'homologation du traitement de semences liquide Helix restera conditionnelle.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1571553 Determination of Operator Exposure to Imidacloprid During Loading/Sowing of Gaucho Treated Maize Seeds Under Realistic Field Conditions in Germany and Italy. SGS Institut Fresenius GmbH, Tanunusstein, Germany, Study Number IF-05/00328969. Unpublished.
- 1349637 2000. Commercial Seed Treatment Plant Worker Exposure Study with HELIX 289FS Seed Treatment on Canola. Novartis Crop Protection Canada Inc.
- 1406544 2007, Thiamethoxam (A9765C) - Dust-Off Measurements of Corn Treated with CRUISER 5FS Seed Treatment Insecticide, CER 03290/07, DACO: 5.14,5.2

N° PMRA	Référence
1080391	2001, Efficacy Summary / Rationale to support HELIX XTra, DACO: 10.2.3.1
1080393	1001, Efficacy Trials to Support HELIX XTra rationale., DACO: 10.2.3.3
1610615	2008, Thiamethoxam 25 WG Formulation (A9584C): Herbicide Profiling Test to Evaluate the Phytotoxicity to Terrestrial (non-target) Higher Plants, A51197, DACO: 9.8.4
1529809	1998, Assessment of the Side Effects of ACTARA 25WG on the Honey Bee (<i>Apis mellifera</i> L.) After Application on Broad Beans, 982553, DACO: 9.2.4.3,9.2.9
1529851	2007, CGA-355190 - Acute Toxicity to <i>Chironomus riparius</i> Under Static Conditions, T007450-06, DACO: 9.3.4
1529852	2003, Effects of CGA 353042 (Metabolite of CGA 293343) on the Development of Sediment Dwelling Larvae of <i>Chironomus riparius</i> in a Water-Sediment System, 848311, DACO: 9.3.4

1529853	2007, NOA404617 - Acute Toxicity to Chironomus riparius Under Static Conditions, T007454-06, DACO: 9.3.4
1529854	2000, Toxicity Test of NOA-407475 (Metabolite of CGA 293343) on Sediment Dwelling Chironomus riparius (syn. Chironomus thummi) Under Static Conditions, 982580, DACO: 9.3.4
1610615	2008, Thiamethoxam 25 WG Formulation (A9584C): Herbicide Profiling Test to Evaluate the Phytotoxicity to Terrestrial (non-target) Higher Plants, A51197, DACO: 9.8.4

Autres documents consultés

i) Renseignements publiés

U.S. EPA, 2003. EFED Risk Assessment for the Seed Treatment of Clothianidin 600FS on Corn and Canola. United States Environmental Protection Agency. Code à barres DP 278110. <http://epa.gov/pesticides/foia/reviews/044309/index.htm>

U.S. EPA, 2004. EFED Registration Chapter for Clothianidin for use on Tobacco, Turf, Applies, Pears and Ornamentals. United States Environmental Protection Agency. Codes à barres DP 296177 et D287186. <http://epa.gov/pesticides/foia/reviews/044309/index.htm>

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.